



Le procès de 6 Faucheurs volontaires d'OGM à Dijon est reporté au 14 décembre 2022

- Communiqué de presse 6 avril 2022 -

Ce lundi 4 avril, 6 Faucheurs volontaires d'OGM étaient convoqués au tribunal judiciaire de Dijon pour avoir effectué « un fauchage » en plein champ de parcelles d'essai de colza sur la commune de Villy-le-Moutiers (21), mis en place par la société KWS.

Leur avocat avait signalé à la juridiction que le traitement de cette affaire prendrait du temps (audition de comparants volontaires et de témoins), la juridiction a décidé du report du procès au 14 décembre à 8 h 30.

Devant le tribunal un comité de soutien avait organisé un petit marché Paysan : comté, bière, vin et jus de pomme, oeufs d'oie et de poules, poireaux, persil et beignets maison. Et 400 kg de pommes de terre, offert en soutien par un agriculteur Bio ! Une quarantaine de personnes se sont relayés, ainsi qu'un joueur de cornemuse.

Par la neutralisation de ces essais, les Faucheurs volontaires dénoncent :

- L'absence de transparence concernant ces cultures. Des OGM sont cultivés en France.
- Le non-respect du principe de précaution inscrit dans la Charte de l'environnement : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

Les Faucheurs demandent l'arrêt des cultures d'OGM pesticides et brevetés.

L'industrie continue à vendre et importer ses variétés au mépris des principes de précaution et de transparence et de la volonté de l'écrasante majorité des citoyen·nes qui rejettent tous les OGM.

L'action des Faucheurs volontaires se base sur la désobéissance civique devant l'état de nécessité. Lanceurs d'alerte, les Faucheurs volontaires d'OGM agissent dans le cadre de la désobéissance civique face à l'état de nécessité.

**Venez soutenir les Faucheurs volontaires le 14 décembre 2022
dès 8 h 15 devant le Tribunal, Bd Clémenceau Dijon.**

www.faucheursvolontaires.fr

vigilanceogm21@mailoo.org